

Délibération n° 26-0501

CFVU DU 21 MAI 2026

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2026.**

- La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 avril 2026 réunie sous la présidence de Madame Jane Sadran, vice-présidente de la CFVU,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

**DÉCIDE**

**Article 1**

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la CFVU du 23 avril 2026.

**Article 2**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3**

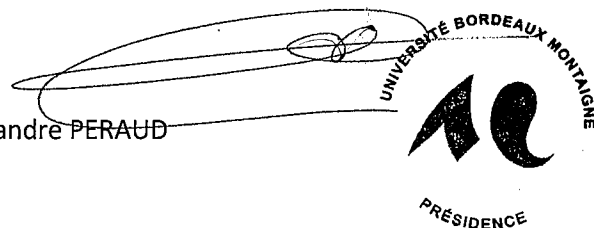
La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 21/05/2026.*

Présents	15
Représentés	10
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Alexandre PERAUD



Publié le : 04/06/2026

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux le 02/06/2026

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**- Séance du 23 avril 2026 -**

**Etaient présents :**

Mme DURRANS, M. FOUCAUD, M. GOFFETTE-LEGER, M. LE BOURDONNEC, Mme PETIT, Mme PINEDE, Mme SADRAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, M. FOURNIER, Mme GROULT, M. CADET, M. PETIT, M. PIERRE-ANILLO, Mme ROQUES, Mme VENANT--BOUANANI.

**Etaient représentés :**

Mme GONZALEZ SCAVINO, M. HOFFMANN, Mme. MEYER, Mme BIRAUD, M. FERNANDEZ, Mme SCHALLER, Mme VILAIN.

**Etaient invités :**

M. BARDET, Mme COMONT, Mme FAUVET, M. HAUQUIN, Mme JORGE, Mme MIRAS, Mme MOREAU, Mme POCARD, M. VALAT.

Mme Sadran ouvre la séance à 9h10.

<b>Nombre de membre présents</b>	<b>16</b>
<b>Nombre de membres représentés</b>	<b>7</b>

Madame Sadran souhaite la bienvenue à M. Fournier Valentin, nouveau membre de la CFVU, affecté au pôle collection arts, lettres et sciences humaines du Service commun de documentation, en remplacement de Mme Pottier, qui a quitté l'université. Elle présente également Mme Pocard, directrice de La vie étudiante au CROUS. Elle informe ensuite les membres de deux modifications apportées à l'ordre du jour : les maquettes de la licence Professorat des écoles (LPE) ainsi que la révision des textes associatifs ne seront finalement pas présentées à cette commission.

**I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2026**

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	22
Abstention :	1
Pour :	22

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026.**

**II/ MAQUETTES DES MASTERS ENSEIGNEMENT ET ÉDUCATION (M2E)**

M. Bardet annonce que les maquettes des masters M2E ont été présentées et adoptées par le conseil de l'INSPE. Elles sont désormais soumises au vote de la CFVU. Il précise que ces maquettes résultent de différents groupes de travail réunis entre février et avril, qui étaient constitués de représentants du Rectorat, de l'INSPE, de

l'UPPA et d'UBM. Elles seront ensuite transmises aux différents parcours pour l'élaboration des emplois du temps et la répartition des services

Monsieur Valat indique que des concertations sont actuellement en cours avec les différents responsables de ces formations. Il convient désormais d'adopter des modalités d'évaluations des connaissances et des compétences, puis d'intégrer les maquettes dans le système d'information pour que les candidats puissent y candidater. En parallèle, un travail est mené sur des projets de préparation aux concours pour lesquelles des capacités d'accueil doivent être définies car les étudiants seront insérés dans des modules proposés en licence. Il ajoute que les tarifs vont évoluer afin de couvrir le coût de ces formations. Il faudra que ces projets soient présentés à la CFVU de mai afin de permettre l'ouverture de la plateforme de recrutement.

Mme Roques indique que les représentants étudiants de la liste « Le poing levé » voteront contre ces maquettes. Ils considèrent que les masters M2E s'inscrivent dans une réforme de l'enseignement qui précarise l'enseignement, notamment avec une accélération du recrutement d'enseignants sous-payés. Ils estiment que ces masters seront plus professionnalisants et les masters recherche vont devenir des masters d'élites et plus difficiles d'accès.

Mme Sadran demande ce qui leur permet d'affirmer que ces masters vont devenir des masters d'élites.

Mme Roques répond qu'ils ne s'opposent pas spécifiquement aux maquettes présentées, mais à la réforme dans son ensemble, qu'ils considèrent comme relevant d'une logique de précarisation et de sélection.

Mme Santa Cruz rappelle qu'un vote défavorable à la création de ces masters avait déjà eu lieu précédemment. Elle partage les inquiétudes exprimées concernant les effets de précarisation induits par cette réforme. Elle souligne qu'il y aura très peu de fonctionnaires stagiaires issus de la L3 dans ces masters M2E et qu'une part importante de ces futurs M2E seront des futurs vacataires de l'enseignement secondaire, conduisant à l'émergence de deux catégories d'enseignants.

M. Bardet estime, pour sa part, qu'un nombre important d'étudiants de M1 et de M2 se présenteront probablement au concours de niveau L3. Il précise toutefois que les étudiants non admis au concours resteront très minoritaires au sein du M2E, puisque seules dix places leur sont réservées. Il ajoute que ces étudiants auront fait le choix de ne pas se présenter au concours.

M. Petit rejoint la position exprimée par la liste « Le poing levé ». Il considère que, malgré l'adoption du texte, sa mise en œuvre apparaît complexe et participe à la précarisation des enseignants. C'est donc en signe de contestation qu'il s'oppose au texte et à ses modalités d'application.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Contre :	8
Abstention :	6
Pour :	9

➔ **La CFVU approuve les maquettes des masters enseignement et éducation (M2E).**

### **III/ CONVENTION DE FORMATION**

- Convention de partenariat pédagogique entre la licence d'anglais LLCER à l'antenne d'Agen et l'école de théâtre humaniste Grégori Baquet

Mme Durrans indique que le Nouveau Théâtre du Jour à Agen a ouvert depuis deux ans une école de théâtre proposant une formation qui inclue une forte orientation linguistique et qui a pour objectif de présenter des spectacles bilingues, voire intégralement en anglais pour un public anglophone qui est assez nombreux dans la région.

L'école s'apprête à accueillir une nouvelle promotion en septembre 2026 et souhaite établir un partenariat avec les formations d'anglais de l'antenne d'Agen, dans la perspective d'une formation diplômante en parallèle susceptible d'attirer davantage d'étudiants.

Pour UBM, ce partenariat permettrait aux étudiants de Licence Anglais - Langue, Littérature, Culture, d'Agen de suivre des modules de pratique théâtrale et d'expression scénique dispensés par l'École, afin d'enrichir leur formation par l'acquisition de nouvelles compétences, notamment en matière d'éloquence. Ces enseignements seraient valorisés par des Actions de Formation Personnelles en première année, puis intégrés dans les UE de découverte et optionnelles en deuxième année, valorisées par des crédits ECTS. Cela représente 30 heures de formation par semestre, soit 120 heures sur deux années pour les étudiants choisissant de suivre ces modules sur les 4 semestres.

Les élèves de l'École de Théâtre Humaniste Grégori Baquet pourront, quant à eux, intégreront la licence LLCER anglais à Agen dans le cadre d'un aménagement d'études, afin d'acquérir une double compétence en théâtre et en anglais, avec la possibilité de valider une première année de licence d'anglais en deux ans, à raison de trois modules par semestre.

Mme Durrans précise que les deux ans à venir permettront d'évaluer si cette collaboration devra se poursuivre dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ **La CFVU approuve la convention de partenariat pédagogique entre la licence LLCER anglais à l'antenne d'Agen et l'école de théâtre humaniste Grégori Baquet.**

➤ Partenariat de double diplôme entre UBM et l'université de Cordoue

M. Valat présente le projet de partenariat visant à mettre en place un double diplôme entre le « Grado de Filología Hispánica » de l'université de Cordoue et la licence LLCER Espagnol d'UBM.

Il précise que la spécificité du système espagnol réside dans l'organisation des études de licence en huit semestres, contre six en France. Il indique que la convention transmise ne contient pas les observations qui ont été faites, notamment concernant l'articulation avec le master. Il explique que dans le cadre de la mobilité obligatoire prévue dans ce diplôme, les étudiants espagnols suivront les semestres 5 et 6 à UBM, correspondant à la troisième année de licence française, tandis que les étudiants d'UBM effectueront les semestres 7 et 8 en Espagne, correspondant à une quatrième année de licence espagnole, alors qu'ils seront en master 1. La validation de cette année permettra aux étudiants d'UBM d'obtenir simultanément la licence espagnole et la validation de leur M1.

Il précise que la sélection des étudiants sera effectuée par chaque établissement d'origine, que la capacité d'accueil est fixée à 5 étudiants par établissement et qu'aucuns frais d'inscription supplémentaires ne seront demandés.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23

➤ **La CFVU approuve la convention de double diplôme entre UBM et l'université de Cordoue.**

#### **IV/ MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

Mme Sadran rappelle que le bureau de la CFVU s'est réuni le 02 avril 2026 pour travailler sur quelques propositions de modifications du règlement des études.

M. Valat précise que certaines évolutions sont de nature essentiellement formelle et choisit de présenter plus particulièrement les modifications de fond.

- Évolution du régime spécial pour les boursiers : au paravent, les étudiants boursiers ne pouvaient pas bénéficier du régime spécial. Maintenant, les étudiants boursiers, comme les non boursiers, bénéficiant d'un aménagement d'études, pourront bénéficier de ce régime. C'est donc le contrat d'études qui primera sur le régime commun qui repose sur le principe d'assiduité aux enseignements et évaluations. Les règles définies dans le contrat d'études se substituent alors au régime commun. M. Valat attire l'attention sur la nécessité de formaliser systématiquement ces contrats d'aménagement, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Il rappelle toutefois que le régime spécial requiert toujours la présence obligatoire aux examens ainsi que la réalisation des stages obligatoires.
- Clarification relative au contrôle terminal en master : en l'absence de seconde session en master, il est arrivé que certains étudiants n'ayant pu se présenter à une ou plusieurs épreuves terminales pour des motifs justifiés aient été contraints au redoublement. La modification proposée vise donc à réintroduire une épreuve de substitution afin de leur permettre de valider leur diplôme.
- La fraude et intelligence artificielle : l'utilisation de l'intelligence artificielle dans un cadre où elle n'est pas autorisée constituera désormais une fraude.
- Composition des jurys de soutenance : dans les jurys de mémoire ou de stage présidés par un professeur ou un maître de conférences habilité à diriger des recherches, il sera désormais possible d'inviter tout spécialiste du sujet de recherche pour participer à la soutenance même s'il n'est pas titulaire d'un doctorat.

M. Pierre-Anillo demande si l'absence de délivrance de relevés de notes en langues étrangères est une disposition nouvelle.

M. Valat répond qu'il s'agit d'une précision et non d'une nouveauté. Il rappelle que l'établissement a uniquement l'obligation de délivrer les diplômes en français. A l'étranger il en est de même, puisque lorsqu'un étudiant étranger vient en France on lui demande de fournir un diplôme traduit par un traducteur assermenté.

M. Pierre-Anillo s'interroge sur la limitation du dispositif de réorientation aux seuls étudiants de L1, et à l'exclusion des L2.

M. Valat précise que cette évolution résulte des modifications apportées à l'arrêté licence, qui ne précise plus ce niveau de détail. Il indique qu'actuellement, dans l'établissement, l'organisation formalisée de la réorientation, avec une campagne de candidature dédiée, concerne les étudiants de L1. Cela n'exclut toutefois pas la possibilité d'autorisations de réorientation à un autre niveau, selon les projets des étudiants.

Résultat du vote :

Votants :	23
Suffrages exprimés :	21
Abstention :	2
Pour :	21

**➤ La CFVU approuve les modifications du règlement des études.**

## **V/ CADRAGE DU DISPOSITIF DE RÉORIENTATION**

Mme Miras indique que ce cadrage vise à formaliser le dispositif de la réorientation, qui n'avait jusqu'à présent pas fait l'objet d'un vote en CFVU. Il a pour objet de définir les principes et les modalités de la réorientation des étudiants inscrits en licence, en licence professionnelle ou en BUT.

Elle précise que la réorientation concerne exclusivement les étudiants inscrits en première année d'une formation de premier cycle, au sein de l'établissement ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur, souhaitant intégrer une autre formation de première année.

Elle rappelle que ce dispositif vise à favoriser la réussite des étudiants en leur permettant d'adapter leur parcours de formation, dans le respect de la cohérence pédagogique des cursus et des capacités d'accueil des formations. Ces capacités sont appréciées à la date d'ouverture de la campagne de réorientation et correspondent au nombre de places disponibles dans une formation de première année, déterminé par la différence entre la capacité d'accueil globale de cette formation et le nombre d'étudiants qui y sont effectivement inscrits à cette même date.

Les dossiers sont étudiés par une commission qui est constituée :

- du vice-président en charge de la CFVU qui assure la présidence ;
- des Directeurs d'UFR ;
- du Directeur de l'IUT ;
- du Directeur de la DOSIP ;
- du directeur de la Direction de la Formation et des études ou de son représentant ;
- des chefs de bureau des licences des UFR et de la Scolarité centrale.

Les candidatures sont examinées au regard des critères suivants :

- le parcours et les résultats académiques ;
- l'adéquation du projet de l'étudiant avec les attendus de la formation ;
- la cohérence du projet de réorientation ;
- les capacités d'accueil de la formation demandée.

Mme Pinède demande combien d'étudiants sont concernés par la réorientation et comment sont pris en compte les résultats des étudiants qui arrivent dans une formation au second semestre. Elle s'interroge notamment sur l'obligation éventuelle de repasser l'intégralité de l'année universitaire en un semestre.

Mme Miras indique que cela représente environ 200 étudiants. Elle spécifie que l'examen des validations est effectué au cas par cas. Lorsqu'un étudiant a validé son premier semestre dans sa formation d'origine, il ne passe que les examens du second semestre dans la nouvelle formation. Dans le cas contraire, il devra présenter les UE manquantes du premier semestre lors de la session de rattrapage.

Mme Sadran souligne l'importance de mettre à disposition des étudiants des ressources pour mieux les accompagner, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement.

M. Valat ajoute que dans le cadre des dialogues relatifs à l'offre de formation, des échanges ont eu lieu avec l'IUT autour de l'idée d'un élargissement du périmètre de la réorientation, car aujourd'hui ce sont principalement les parcours du campus de Pessac qui sont concernés. Il faudrait élargir ce périmètre avec un effet croisé entre formations de l'IUT et celles du site de Pessac.

## **VI/ SUSPENSION DU PARCOURS DE L3 LEA ANGLAIS-ESPAGNOL À AGEN**

Mme Sadran indique que la suspension du parcours de L3 LEA anglais-espagnol à Agen a été décidé dans le cadre du pilotage l'offre de formation et est présentée à la commission pour information.

Elle rappelle le contexte de cette décision. Actuellement, deux formations sont proposées sur le site d'Agen : les deux premières années de licence LLCER d'anglais et les trois années de licence LEA anglais-espagnol. À l'issue de la L2 LEA anglais-espagnol, les étudiants du site de Pessac peuvent choisir parmi six parcours de spécialisation. En revanche, les étudiants d'Agen souhaitant poursuivre leurs études sur place, doivent obligatoirement intégrer le parcours « Marketing et commerce international ». Ceux qui souhaitent rejoindre un autre parcours doivent poursuivre leurs études à Bordeaux ou intégrer un autre établissement. Elle précise que sur les 19 étudiants actuellement inscrits en L2, 5 partiront en mobilité, 2 se réorienteront et 9 poursuivent leurs études à Bordeaux dans un autre parcours. Seuls 3 étudiants resteraient ainsi inscrits dans le parcours proposé à Agen. Dans le contexte budgétaire actuel, il a donc été décidé de suspendre ce groupe, qui représente environ 450 heures de formation ainsi qu'une quarantaine de déplacements d'enseignants, et de rapatrier les enseignements sur le campus de Pessac.

Elle indique également qu'un accompagnement spécifique sera proposé aux trois étudiants concernés par cette mobilité vers Bordeaux. C'est la raison pour laquelle il a été demandé au CROUS, qui a répondu favorablement, de permettre aux étudiants boursiers d'accéder prioritairement à un logement. Les étudiants non boursiers seront également accompagnés par la DIVEC.

Mme Durrans signale qu'il y a deux ans déjà, cette formation n'a compté qu'une seule étudiante au 2<sup>ème</sup> semestre, ce qui avait généré des difficultés importantes tant pour l'étudiante concernée que pour l'équipe pédagogique. Elle note que les étudiants sont davantage attirés par les relations internationales et le tourisme international. Elle remercie M. Le Bourdonnec et la DIVEC, qui se sont déplacés à Agen pour expliquer la situation aux étudiants, ainsi que le CROUS pour son aide et sa réactivité

M. Le Bourdonnec précise qu'un accueil personnalisé sera mis en place à la rentrée pour ces étudiants, avec une présentation des différents services universitaires pour faciliter leur intégration.

M. Pierre-Anillon regrette que ce point soit présenté pour information sans possibilité de vote. Il considère que la présentation minimise les conséquences de cette décision. Même si les étudiants poursuivront leur formation à Bordeaux, il estime que la suppression de places à Agen constitue une nouvelle mesure d'austérité.

Mme Durrans répond qu'il ne s'agit pas d'une suppression de places puisque les capacités d'accueil sur le site de Bordeaux ne sont pas limitées.

M. Pierre-Anillon souligne néanmoins que les places sont supprimées à Agen, ce qui oblige les étudiants à se déplacer et à se loger sur Bordeaux, alors même qu'ils peuvent être en situation de précarité.

Mme Sadran rappelle l'ensemble des mesures d'accompagnement mises en place pour ces étudiants. Elle précise également que ce point n'a pas été soumis au vote de la commission car il ne s'agit pas d'une fermeture de formation puisque celle-ci existe toujours sur le site de Pessac.

## **VII/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2026**

Mme Miras rappelle que le calendrier des inscriptions administratives est fixé chaque année par le chef d'établissement et présenté en CFVU.

Elle annonce un changement cette année avec un début des inscriptions un peu plus tardif que les années passées. Celles-ci seront ouvertes du 1<sup>er</sup> juillet au 04 septembre 2026. Cette modification est liée à la diminution des moyens alloués pour le recrutement des étudiants participants à la campagne d'inscription. Elle attire l'attention des élus étudiants sur l'importance de relayer auprès des étudiants, la nécessité de respecter le calendrier des inscriptions, la période d'inscription étant réduite cette année. Elle précise qu'il est essentiel d'engager les démarches d'inscription le plus tôt possible, même en l'absence de certaines pièces justificatives ou du paiement, puisque les dossiers peuvent être régularisés jusqu'au 4 septembre 2026.

Mme Miras indique également qu'un dispositif de communication sera mis en place avec des affiches rappelant ces dates, ainsi qu'un renforcement de l'assistance dématérialisée via la plateforme « SOS Scolarité », avec un délai de traitement annoncé d'environ une semaine.

M. Petit relève que le calendrier comporte deux périodes d'inscription administrative, dont une première allant du 1<sup>er</sup> au 17 juillet, ce qui lui paraît particulièrement court pour les nouveaux bacheliers.

Mme Miras indique que les inscriptions vont du 1<sup>er</sup> juillet au 04 septembre et que l'interruption entre le 18 juillet et le 16 août correspond à la fermeture estivale de l'établissement et à l'arrêt des serveurs informatiques.

M. Valat précise qu'il y a eu une diminution des moyens d'environ 30% ce qui a conduit à réduire la durée de la campagne d'inscription. Il insiste néanmoins sur l'importance, pour les étudiants, d'entamer leurs démarches d'inscription car comme cela est rappelé sur les plateformes d'inscription, un étudiant qui n'aurait pas fait le nécessaire pour s'inscrire pourrait être considéré comme démissionnaire afin de libérer de la place pour des étudiants inscrits sur listes complémentaires.

M. Petit fait part de son inquiétude pour les primo entrants et demande comment ils sont informés.

Mme Miras répond que les étudiants admis reçoivent systématiquement un courriel leur détaillant l'ensemble de la procédure, étape par étape, ainsi que les liens nécessaires pour effectuer leur inscription.

M. Petit revient sur la Plateforme « SOS Scolarité » et sur le délai de traitement d'une semaine. Il demande si une démarche est considérée comme engagée dès lors qu'une demande a été déposée sur cette plateforme.

Mme Miras explique que ce délai varie nécessairement selon les périodes de la campagne. L'objectif est de permettre aux étudiants de prendre conscience du temps nécessaire au traitement de la demande. Il est important de ne pas déposer une nouvelle demande pour la même situation, ce qui contribue à saturer le système et à ralentir le traitement des dossiers. Elle précise également que les messages adressés aux étudiants évoluent au fil de la campagne d'inscription : ceux diffusés début juillet diffèrent de ceux envoyés à la mi-août ou à la fin du mois d'août.

Mme Comont indique que les étudiants reçoivent des informations différenciées et par des biais différents, selon l'avancement de leur inscription.

Lorsqu'un étudiant rencontre une difficulté avant même de pouvoir commencer son inscription dans Apogée, il doit déposer une demande via « SOS Scolarité », laquelle est systématiquement prise en compte et traitée dans les meilleurs délais.

Elle précise que, lorsqu'un étudiant a déjà débuté son inscription dans Apogée mais que certaines pièces justificatives sont manquantes ou non conformes ou que le paiement n'a pas été effectué, la scolarité centrale communique directement avec lui via Apogée sur son adresse électronique personnelle. Il est alors informé que son inscription est bien débutée et reçoit les indications nécessaires pour régulariser son dossier avant le 4 septembre. En revanche, si un problème technique survient lors du dépôt des pièces justificatives ou du paiement, l'étudiant doit effectuer une demande via « SOS Scolarité ».

Mme Miras ajoute que tout est fait pour renforcer la communication et rassurer les étudiants. Un travail est également en cours sur la FAQ. Elle attire toutefois l'attention sur le fait qu'en cas de non-paiement et/ou de pièces justificatives manquantes au 02 octobre 2026, l'inscription sera annulée. Les étudiants concernés reçoivent plusieurs rappels par semaine avant que leur inscription soit annulée.

Elle fait part de ses inquiétudes quant au manque de moyens alloués à cette campagne. Malgré la mobilisation des personnels titulaires et vacataires, la réduction des effectifs ne permettra pas de maintenir la même qualité de service. L'accueil téléphonique ne pourra notamment plus être assuré et les délais de réponse aux différentes sollicitations risquent d'être allongés.

## VIII/ BILAN DES ACTIONS ET DISPOSITIFS DE LIAISON SECONDAIRE – SUPÉRIEUR

M. Hauquin présente le bilan des dispositifs d'accompagnement à la transition entre le lycée et l'université. Il rappelle que l'ensemble des actions mises en œuvre vise à informer les lycéens sur les contenus des formations, les attendus en matière de réussite et les débouchés professionnels, tout en constituant des temps d'échange avec les enseignants du secondaire, relais essentiels dans l'accompagnement des lycéens dans leurs choix d'études supérieures.

Entre novembre et juin, plusieurs actions sont organisées. Il présente les différents salons de l'information auxquels participe l'établissement afin d'assurer une présence sur l'ensemble du territoire académique et de promouvoir l'offre de formation d'UBM. Il cite le Salon de l'Étudiant de Bordeaux, principal salon d'information de l'académie sur lequel l'établissement dispose d'un stand partagé avec l'IUT et le Département des Langues du Monde. L'université participe également à plusieurs conférences visant à porter la parole du service public de l'enseignement supérieur dans certains domaines comme l'enseignement des langues, les arts, la communication, secteurs qui sont fortement investis par le secteur privé.

Il indique que des dispositifs immersifs sont également proposés, tels que les Cordées de la réussite et journées d'immersion.

Il mentionne enfin les Journées de l'enseignement supérieur, co portées par le Rectorat et les services d'orientation des universités, qui organisent dans chaque département des rencontres avec les personnels du secondaire (professeurs principaux, proviseurs, psychologues d'orientation). Ces échanges, auxquels participent des enseignants-chercheurs, portent sur les dynamiques pédagogiques entre lycée et université, les attendus et les méthodes de l'enseignement supérieur. Il souligne que ces temps de travail sont particulièrement appréciés des participants.

Mme Fauvet, chargée de liaison secondaire-université apporte des précisions concernant le dispositif des Cordées de la réussite, destiné à faire découvrir l'université à des lycéens, principalement de terminale. Elle indique que UBM a des partenariats avec 17 lycées. Cette année, 338 élèves issus de sept lycées situés dans les Landes, le Lot-et-Garonne et la Dordogne ont été accueillis, accompagnés de leurs professeurs principaux ou de spécialité, dans le cadre de sept journées organisées au mois de novembre. Lors de ces journées, les élèves bénéficient d'une présentation générale des études supérieures, découvrent le campus ainsi que le restaurant universitaire, puis assistent à des cours magistraux et travaux dirigés. L'organisation repose également sur l'intervention de tuteurs étudiants de L3 ou de master, chargés d'accompagner les lycéens tout au long de leur immersion.

Une cinquantaine d'enseignants ont accepté d'ouvrir leur cours, représentant au total 106 cours accessibles dans les différentes formations d'UBM. Elle indique par ailleurs que 34% des lycéens ayant participé à ces journées l'année précédente se sont inscrits à UBM pour l'année universitaire 2025-2026.

Les retours des élèves sont globalement très positifs, notamment concernant l'accompagnement assuré par les tuteurs et tutrices, vers lesquels les lycéens se tournent plus facilement pour poser leurs questions.

Mme Fauvet ajoute que, les établissements ne pouvant être accueillis chaque année, des déplacements sont également organisés directement dans les lycées partenaires. Quatre interventions de ce type ont ainsi eu lieu cette année.

M. Hauquin indique que la DOSIP est également touchée par la réduction des emplois étudiants, ce qui aura des conséquences sur l'organisation de dispositifs tels que les Cordées de la réussite et les journées d'immersion.

Mme Fauvet présente ensuite le bilan des Journées portes ouvertes (JPO), organisées les vendredi 30 et samedi 31 janvier 2026. Elle fait état d'une hausse de la fréquentation par rapport à l'année précédente, avec environ 900 participants le vendredi contre 800 en 2025, et 2 800 participants le samedi contre 2 500 en 2025. Elle identifie plusieurs axes d'amélioration. Un manque de signalétique depuis les parkings avait notamment été relevé, problème qui a depuis été résolu. Un réajustement dans l'attribution des salles, afin de mieux les adapter aux formations et aux flux de visiteurs, devra également être envisagé, ce qui permettra notamment de libérer certains amphithéâtres le vendredi. Enfin, il apparaît nécessaire de décaler légèrement l'horaire de début des conférences du samedi matin afin de tenir compte des visiteurs venant de loin

M. Hauquin précise que, cette année, les forums des masters ont été co organisés avec les JPO.

Mme Fauvet présente ensuite les journées d'immersion organisées sur quatre jours en février. Dans ce cadre, 1 294 créneaux de cours ont été proposés à des élèves de terminale issus de Nouvelle-Aquitaine, afin de leur permettre de découvrir les enseignements universitaires avant la validation de leurs vœux sur Parcoursup. Ce sont les études de langues, notamment les parcours LLCER, ainsi que les enseignements artistiques, qui attirent le plus de monde. Elle souligne toutefois que l'ergonomie de la plateforme d'inscription individuelle devra être améliorée. Enfin, Mme Fauvet évoque le dispositif « Découverte du campus », intégré au projet ACCES, qui permet aux lycéens de découvrir le campus sous la forme d'un jeu de piste. Ce travail est mené en partenariat avec trois établissements. Une mallette pédagogique est en cours de réalisation pour pouvoir diffuser et partager ce dispositif de découverte de l'université.

## **IX/ ÉTAT DES CANDIDATURES CONFIRMÉES POUR L'ADMISSION 2026/2027 EN LICENCE ET EN MASTER**

Mme Jorge fait une présentation des candidatures confirmées dans les plateformes d'admission en licence et en master :

### ➤ Candidatures Parcoursup :

- Calendrier :
  - Le 1<sup>er</sup> avril : date limite de la confirmation des vœux par les candidats,
  - Examen des vœux jusqu'au 29 mai,
  - Le 02 juin : début de publication des résultats de la phase principale,
  - Du 11 juin au 10 septembre : phase complémentaire.
- Pour les licences et le DU Paréo : Forte augmentation du nombre de vœux confirmés 34 739 en 2026 (31 642 en 2025) ce qui représente 6,4 fois nos capacités d'accueil, pour 52 parcours ouverts et 5 413 places.
- Ouvertures en 2026 : Parcours Professorat des écoles, avec 1 981 vœux confirmés pour 30 places (avec possibilité d'une double candidature à UBM et UBx) et parcours Interprétation-crédation, avec 146 vœux confirmés pour 20 places.
- Non ouverture des parcours Danse et Anglais-Philosophie
- Pour les BUT : 8 266 vœux confirmés en 2026 (9 458 en 2025), mais il y avait eu une forte hausse en 2025 suite à la simplification de la constitution du dossier de candidature.
- Forte progression sur le BUT Villes et territoires durables qui était en difficulté les années précédentes.

### ➤ Candidatures MonMaster :

- Calendrier :
  - Du 17/02 au 17/03 dépôt des candidatures,
  - Du 21/03 au 26/05 examen des candidatures,
  - Le 03/06 : début de publication des résultats de la phase principale,
  - Du 10/07 au 19/07 : phase complémentaire
  - Du 20/07 au 30/08 : gestion des désistements
- Augmentation du nombre de vœux confirmés 15 678 en 2026 (14 657 en 2025) ce qui représente 9,8 fois nos capacités d'accueil, pour 93 parcours ouverts et 1 5983 places,
- À l'UFR Humanités : 7 196 candidatures confirmées (+ 358/2025) avec un taux de pression de 9,6,

- À l'UFR Langues et civilisations : 4 011 candidatures confirmées (+ 921/2025) avec un taux de pression de 7,5,
- À l'UFR STC : 4 441 candidatures confirmées (+ 674/2025) avec un taux de pression de 17,9,
- Les M1 M2E qui remplacent les masters 1 MEEF : Arts plastiques (141), Lettres (113), Anglais (510) et Basque (4) sont des formations qui ouvrent aux non lauréats (10 places). Le nombre de candidatures est à peu près identique à 2025 à l'exception de l'anglais qui a presque doublé

## **XI/ ACTIONS MENÉES PAR L'UNIVERSITÉ CONTRE LE RACISME ET TOUTE FORME DE DISCRIMINATION**

Mme Sadran indique que ce point a été mis à l'ordre du jour suite à l'intervention de Mme Roques lors de la précédente CFVU, qui avait distribué une motion dénonçant des inscriptions retrouvées sur des murs de l'université et demandant la création d'une journée en faveur de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, le sexisme et les LGBTphobies. Elle indique avoir échangé avec Mme Roques afin de rappeler l'importance, pour les élus, de disposer d'une vision globale des dispositifs déjà mis en œuvre au sein de l'établissement. Elle a ainsi souhaité que Mme Moreau, vice-présidente déléguée à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations et aux violences sexistes et sexuelles (VSS), présente les actions engagées par l'université.

Mme Moreau indique travailler avec une chargée de mission ainsi que l'infirmière de l'établissement sur ces questions.

Elle rappelle que la lutte contre les VSS demeure une priorité majeure de l'université et présente les principales actions mises en place :

- des campagnes de sensibilisation aux VSS à destination des étudiants de L1 lors de la rentrée universitaire, puis des étudiants de L2 et L3 en janvier, en partenariat avec différentes associations ;
- des formations spécifiques à destination de plusieurs publics : membres de la section disciplinaire, personnels primo-arrivants, associations étudiantes, directions d'UFR et de composantes, étudiants relais, personnels de l'École doctorale et encadrants des travaux de recherche ;
- le déploiement du module en ligne « VSS Stop », déjà suivi par près de 5 000 étudiants sur les 16 000 que compte l'établissement, et qui deviendra obligatoire dans la prochaine offre de formation à compter de 2028 ;
- des actions de communication et de sensibilisation variées : affiches, conférences, expositions, ateliers et représentations théâtrales.

Mme Moreau souligne également le développement d'un important réseau partenarial autour de la cellule de signalement professionnalisée de l'université. Des conventions ont notamment été conclues avec le barreau de Bordeaux pour la mise en place d'un Point Justice assurant des permanences mensuelles d'avocats spécialisés, avec le centre psycho traumatique Charles-Perrens afin de faciliter l'accès à des consultations psychiatriques, avec la délégation d'aide aux victimes du commissariat de Bordeaux pour l'accompagnement au dépôt de plainte, ainsi qu'avec le parquet, en lien avec huit autres établissements d'enseignement supérieur, afin de permettre un accès facilité à un procureur. Un réseau d'étudiants relais a également été constitué.

Elle indique que l'université est régulièrement saluée par les institutions et associations partenaires pour les actions engagées.

Elle précise que le nombre de signalements a été multiplié par trois, non pas en raison d'une augmentation des faits, mais grâce au travail de prévention, de sensibilisation et à la confiance accordée aux dispositifs existants.

Elle précise que les signalements concernent pour un tiers les VSS, pour un tiers les LGBTphobies et pour un tiers des situations de harcèlement. Elle souligne toutefois que le principal point de vigilance demeure le racisme et l'antisémitisme, les victimes se manifestant encore peu sur ces questions. Plusieurs actions ont déjà été engagées sur ces thématiques, notamment en partenariat avec SOS Racisme, à travers l'organisation d'un événement intitulé « Comment lutter contre le racisme en 2025 ? » ainsi qu'une journée consacrée, en mars 2026, aux discriminations liées à l'origine ou à la religion réelle ou supposée.

Elle évoque également les résultats de l'enquête anonyme « Evidence », menée auprès de l'ensemble de la communauté universitaire, dont les conclusions seront prochainement publiées. Les principales discriminations identifiées dans l'enseignement supérieur concernent d'abord l'origine, puis le genre et enfin le handicap. Ces résultats permettront d'axer la politique et le plan d'action de l'établissement.

Elle souligne enfin la forte implication des étudiants dans ces actions. Plusieurs projets tutorés ont été lancés :

- des étudiants du département Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI) de l'IUT travaillent sur une plateforme de signalement anonyme ainsi que sur une refonte du site internet pour qu'apparaissent des mots clés qui renverront vers des ressources ;
- des étudiants en communication préparent des actions de sensibilisation pour la rentrée ;
- des étudiants du master Genre travaillent pour aider la cellule de signalement sur les questions de racisme et sur les freins au signalement des discriminations.

Mme Moreau annonce également la signature prochaine d'une convention avec Le Girofard, centre LGBTQIAP+, qui participera dès la rentrée aux actions de sensibilisation des étudiants de L1. Ces interventions aborderont conjointement les VSS, les LGBTphobies, le racisme et l'antisémitisme. L'université souhaite également renforcer la visibilité de ces engagements, notamment à travers la création d'un mur « arc-en-ciel » portant un message de tolérance zéro envers les discriminations.

Elle rappelle aussi que deux référents « racisme, antisémitisme et laïcité » sont identifiés au sein de l'établissement et peuvent être sollicités par les personnels comme par les étudiants. Un théâtre immersif consacré à ces questions sera également proposé au mois de novembre.

Enfin, elle indique qu'une convention a été signée en mars 2026 avec le Défenseur des droits afin de renforcer l'accès au droit pour les étudiants et les personnels, grâce à des permanences assurées dans le cadre du Point Justice par un ancien magistrat de la cour d'appel de Bordeaux.

Mme Moreau souligne que de nombreux dispositifs existent déjà au sein de l'université et insiste sur l'importance que l'ensemble de la communauté universitaire s'en saisisse. Elle rappelle que ces questions font l'objet d'un travail quotidien et que toutes les initiatives et contributions sont les bienvenues.

M. Petit remercie Mme Moreau pour sa présentation. Il s'interroge sur la possibilité de renforcer la permanence juridique mensuelle compte tenu de l'augmentation importante des signalements. Il estime également que la motion portée par les étudiants du « Poing levé » pourrait utilement venir compléter les actions déjà engagées par l'université et considère qu'il est toujours pertinent de renforcer les initiatives existantes.

Mme Moreau répond que ces actions ne peuvent être menées seules et nécessitent la mobilisation du plus grand nombre. Elle précise que l'augmentation des signalements concerne la cellule de signalement et résulte principalement du travail de communication, de sensibilisation et à la connaissance de la cellule de signalement. Elle indique par ailleurs qu'il paraît peu probable d'obtenir davantage de permanences du Point Justice, plusieurs ayant déjà été supprimées, mais qu'un renforcement des permanences du Défenseur des droits pourrait être envisagé.

M. Pierre-Anillo estime qu'il y a un problème démocratique et ne voit pas la contradiction entre la présentation des actions institutionnelles et le vote de la motion proposée par les étudiants. Il rappelle que cette motion a été présentée en CFVU par « Le poing levé » mais qu'elle a été élaborée et adoptée par une assemblée générale d'un comité d'action contre l'extrême droite réunissant des étudiants indépendants des organisations, associations et syndicats étudiants. Il considère que les avancées obtenues ces dernières années sur les VSS sont le résultat des mobilisations étudiantes et de la communauté universitaire en 2024. Il précise que la journée proposée se veut avant tout une journée de mobilisation militante contre les discriminations et l'extrême droite, organisée de manière indépendante des institutions.

M. Petit indique qu'il apporte son soutien à la proposition défendue par M. Pierre-Anillo, en partageant l'analyse et les objectifs exposés du projet d'une journée de mobilisation militante

Mme Sadran souligne que plusieurs des propositions formulées dans la motion correspondent déjà à des actions mises en œuvre par l'université. Elle estime qu'un travail conjoint avec les associations étudiantes pourrait être engagé afin d'améliorer la visibilité des dispositifs existants et d'identifier de nouvelles actions à développer.

Mme Moreau s'étonne de la volonté exprimée par les étudiants d'exclure l'université et la mission Égalité de cette initiative.

M. Pierre-Anillo confirme que les étudiants souhaitent conserver une indépendance organisationnelle tout en recherchant l'aval de la présidence pour pouvoir organiser ces événements sans que cela ne se déroule sous tension avec les administrations universitaires comme lors de l'organisation des derniers villages antifa.

Mme Sadran rappelle par ailleurs qu'aucune dégradation des locaux universitaires ne peut être tolérée, quelles qu'en soient les motivations. Elle souligne les efforts engagés depuis plusieurs années pour améliorer le cadre de vie du campus et regrette les dégradations qui portent atteinte à l'université, à ses personnels, aux étudiants ainsi qu'aux agents chargés de l'entretien.

M. Pierre-Anillo évoque l'exemple de l'université de Toulouse Le Mirail où des panneaux d'affichage libre où tout le monde peut s'exprimer ont été mis en place et auraient permis de limiter les dégradations.

Mme Sadran indique que ce point pourrait faire l'objet d'une discussion avec l'université.

Mme Roques souhaite que la motion soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine CFVU afin qu'elle puisse être soumise au vote.

Mme Sadran s'interroge sur la nécessité d'un vote en CFVU alors que de nombreuses actions étudiantes peuvent déjà être organisées dans le cadre habituel des activités associatives.

M. Le Bourdonnec estime que l'enjeu soulevé est avant tout politique. Il relève une contradiction entre la volonté d'indépendance vis-à-vis de l'institution universitaire et la demande d'un vote par un conseil central de l'université. Selon lui, un vote de la CFVU se justifierait si l'université devenait partenaire de cet événement ; dans le cas contraire, il s'agirait d'un projet étudiant ne relevant pas directement de la commission.

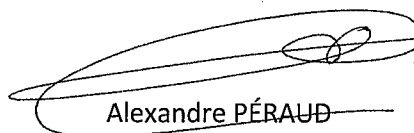
Mme Sadran propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine CFVU la motion portée par le poing levé.

## XII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Sadran indique que Mme Pinède avait soumis quelques questions mais propose, comme elle a dû s'absenter de les reporter à la prochaines CFVU qui se tiendra le 21 mai 2026.

La séance est levée à 12h25.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

  
Alexandre PÉRAUD

